

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
Séance du 26 mars 2013 – salle Henri THIEBAUT à RAMONCHAMP**

L'an deux mille treize, le vingt six mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges se sont réunis à la Salle Henri THIEBAUT de RAMONCHAMP sur convocation adressée par Monsieur Stéphane TRAMZAL, Président.

PRESENTS :

Commune de Bussang : MM François ROYER, Alain VINEL

Commune de Saint Maurice sur Moselle : MM Philippe SPILLEBOUT, Mathieu FERBACH

Commune de Fresse sur Moselle : Mme Laurence BOTTON, MM Claude BABEL, Dominique PEDUZZI

Commune de Le Ménil : MM Alain GERMAIN, Jean François VIRY

Commune du Thillot : MM et Mmes Yves CERESA, Marie Hélène LOMBARD, Jean Paul LOUIS, Jacqueline MARSOT, Christian PEDUZZI

Commune de Ramonchamp : MM et Mme François CUNAT, André DEMANGE, Odile MARCHAL,

Commune de Ferdrupt : M Daniel DIDIER

Commune de Rupt sur Moselle : MM et Mmes Jacques BELLINI, Brigitte FOPPA, Marie Madeleine LABREUCHE, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Didier VINCENT.

ABSENTS OU EXCUSES :

Commune de Bussang : M Patrick HANS

Commune de Le Thillot : Mme Sonya BASSINET

POUVOIRS :

M. Patrick HANS à M. Alain VINEL
Mme Sonya BASSINET à M. Yves CERESA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jacques BELLINI

SECRETAIRES ADJOINTS :

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 26

La convocation a été adressée le 19 mars 2013 avec l'ordre du jour suivant :

VALIDATION DES COMPTES RENDUS DES 15 ET 21 JANVIER 2013

Accueil et installation des nouveaux délégués communautaires

- **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, *Intercommunalité (5-7)***
 - N°01 Demande de classement Office de Tourisme
 - N°02 Création des commissions
- **FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-10)**
 - N°03 Création d'un budget annexe « Zones d'activités Presles et Couard »
 - N°04 Prix de vente terrains « Zones d'activités Presles et Couard »
 - N°05 Cofinancement composteurs
 - N°06 Débat d'Orientation Budgétaire
- **INFORMATIONS DIVERSES**

Le quorum est atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et accueille les nouveaux délégués communautaires, à savoir :

Monsieur André DEMANGE, Conseiller Municipal de Ramonchamp

Madame Marie Hélène LOMBARD, Conseillère Municipale de Le Thillot.

Monsieur le Président rappelle que Mme Nathalie THOMAS, Conseillère Municipale de Le Thillot et M. Michel REMY, Conseiller Municipal de Ramonchamp ont démissionné de leurs fonctions de délégués communautaires.

Monsieur le Président informe l'assemblée que les Conseils Municipaux des Communes de Ramonchamp et du Thillot ont délibéré en date du 22 février 2013 et 1^{er} mars 2013 pour la désignation de ces nouveaux délégués communautaires.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si l'installation de ces nouveaux délégués communautaire peut être adoptée.

Le conseil communautaire, et à l'unanimité ;

APPROUVE l'installation dans ses fonctions de délégué communautaire de M. André DEMANGE, Conseiller Municipal de Ramonchamp ;

APPROUVE l'installation dans ses fonctions de délégué communautaire de Mme Marie Hélène LOMBARD, Conseillère Municipale à Le Thillot.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire de Ramonchamp d'accueillir le conseil communautaire et lui passe la parole pour un mot de bienvenue.

M. François CUNAT accueille les conseillers communautaires et souhaite que cette séance soit fructueuse. Il repasse ensuite la conduite de la réunion à Monsieur le Président.

ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES 15 ET 21 JANVIER 2013

Monsieur le Président rappelle que les comptes rendus des 15 et 21 janvier 2013 ont été envoyés avec la convocation. Quelques modifications ont été apportées suite à la demande de certains conseillers et demande s'il y a ce soir d'autres remarques.

M. Yves CERESA souligne que les délégations ne sont valables qu'au Président alors que le compte rendu mentionne également les vice-présidents.

Monsieur le Président précise que des arrêtés de délégations ont été pris pour préciser l'étendue des délégations aux vice-présidents.

M. Yves CERESA demande également que les prénoms des Conseillers figurent sur les prochains comptes-rendus, ce qui permettra de ne pas faire de confusion.

Cette remarque est notée et sera appliquée sur les prochains comptes-rendus.

Monsieur le Président rappelle que les comptes-rendus de séances ne sont pas obligatoirement soumis au vote.

Les procès verbaux des 15 et 21 janvier 2013 sont adoptés à l'unanimité.

DEMANDE DE CLASSEMENT OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Président fait lecture du courrier de M. Alain VINEL dans lequel il lui demande le classement de l'Office du Tourisme de Bussang suite à son changement d'adresse. Ensuite, il donne la parole à M. Mathieu FERBACH pour lecture du projet de délibération.

M. François CUNAT intervient car il estime que la fin du projet de délibération anticipe sur le vote des Conseils Municipaux en parlant du retour de la compétence tourisme aux Communes.

M. Alain VINEL ajoute que cette délibération est nécessaire, compte tenu du changement d'adresse de l'Office de Tourisme mais s'étonne de la demande de catégorie qui doit être déterminée après un audit.

M. Mathieu FERBACH propose le classement de l'Office de Tourisme des Hautes Vosges comme établissement secondaire d'autant plus que la compétence est d'origine communautaire.

M. François ROYER rappelle que, pour que la ville de Bussang soit classée ville touristique, il faut qu'un Office de Tourisme classé soit implanté à Bussang.

Après lecture de la délibération modifiée, M. le Président demande si les membres du Conseil communautaire ont encore des questions à ce sujet et propose de passer au vote.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Intercommunalité (5-7)
DEL.02/2013 DEMANDE DE CLASSEMENT OFFICE DE TOURISME

Vu la délibération n° 03/2010 de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et de la Source de la Moselle portant sur la demande de classement de l'Office de Tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 février 2010 portant sur le classement 1 étoile de l'Office de Tourisme ;

Vu le changement d'adresse de l'établissement secondaire de Bussang ;

Vu le courrier de la Préfecture en date du 27 septembre 2012 précisant que le changement d'adresse entraîne la nécessité de procéder à un nouveau classement de l'Office de Tourisme, et que le nouveau classement doit s'exprimer en catégorie et non en étoiles ;

Vu la sollicitation, en date du 14 mars 2013, de la Commune de Bussang pour demander à la Communauté de Communes de procéder à la demande de classement ;

Vu la délibération n° 14/2013 du 20 février 2013 de la Communauté de Communes portant sur la demande de retrait de la compétence tourisme ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité**;

SOLLICITE le classement de l'Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges pour les établissements secondaires situés :

- 8, rue de la Gare – 88540 BUSSANG

- 28 bis, rue de Lorraine – 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE

PRECISE que la Communauté de Communes sollicite ce classement, tant que la compétence tourisme est communautaire ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

CREATION DES COMMISSIONS

Monsieur le Président énumère les différentes candidatures des Communes membres, pour les commissions déchets, finances, économie, tourisme et transport, environnement, projet de territoire et études paysagères qui sont acceptées à l'unanimité par les membres de Conseil Communautaire.

Concernant la commission communication, la commune de Ramonchamp n'a pas nommé de représentant.

Monsieur le Président exprime sa volonté d'effectuer un travail de groupe avec l'ensemble des 8 communes car la parution du bulletin a pour objet d'informer les concitoyens des activités de la Communauté de Communes.

M. François CUNAT lui répond que pour le moment il n'a pas de volontaires. Il précise cependant qu'il répondra volontiers aux éventuelles demandes d'informations par cette commission.

MM. Stéphane TRAMZAL et Daniel DIDIER souhaitent que les suppléants soient informés des débats des différentes réunions par l'envoi des comptes rendus. Il est nécessaire que les titulaires se fassent représenter par leurs suppléants et que ceux-ci soient prévenus rapidement.

M. Daniel DIDIER demande que les adresses des titulaires et des suppléants siégeant au sein des différentes commissions et qui ne font pas parti du Conseil Communautaire soient transmises à la Communauté de Communes.

Monsieur le Président demande que les Communes qui n'ont pas désigné leurs membres, le fassent rapidement.

M. Alain VINEL demande pourquoi une commission piscines n'a pas été créée.

Monsieur le Président répond que le sujet des piscines sera abordé lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

M. Alain VINEL estime que si des décisions importantes doivent être prises, la création d'une commission serait pertinente.

M. Jacques BELLINI abonde dans le même sens.

Monsieur le Président répond qu'aujourd'hui, il y a une restructuration des services techniques et administratifs regroupés dans les locaux du SIVEIC à Fresse sur Moselle. La piscine est donc considérée comme un service de la Communauté de Communes.

M. Yves CERESA ne comprend pas comment la piscine peut être gérée depuis Fresse sur Moselle. Lors de sa présidence, la gestion se faisait en collaboration avec le directeur et la secrétaire, supervisés par le Président.

M. Jacques BELLINI lui répond qu'il en a été de même lors de sa propre présidence.

Il ajoute qu'actuellement le chef de bassin donne les orientations de travail, gère les animations des scolaires, les activités spécifiques, les plannings. Il précise que, depuis la fusion, des réunions de travail ont eu lieu à la Mairie de Saint Maurice et à la piscine du Thillot en présence des maîtres nageurs, de Monsieur NOEL et de Monsieur POIROT.

M. Dominique PEDUZZI explique que dès que la compétence piscine a été intégrée dans les statuts de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et de la Source de la Moselle, il a entrepris avec le président Jacques BELLINI des démarches afin de mutualiser les moyens avec la piscine du Thillot.

Il précise qu'il y a des synergies à créer tant au niveau de la communication, que de l'organisation du travail et de la mutualisation des achats.

Il indique que, vis-à-vis de la population sédentaire comme vis à vis de celle des vacanciers, une future commission devra travailler sur la communication et la promotion des 2 piscines.

M. Jacques BELLINI précise que cette mutualisation a été effective dès l'été 2012 et que cette démarche devra être poursuivie. Il ajoute qu'il a mis en place dès l'été 2012 une communication commune entre les 2 piscines du canton.

M. François CUNAT demande le montant des investissements nécessaires pour la remise à niveau de la piscine de Saint Maurice.

M. Yves CERESA intervient, car il estime qu'il faudra déterminer si les investissements se feront sur la piscine du Thillot ou de Saint Maurice.

Monsieur le Président répond qu'il a bien compris la volonté des membres du Conseil Communautaire de créer une commission piscines. Il demande si tous les membres sont d'accord pour la création de cette commission.

M. François CUNAT demande quelle en sera la mission.

Monsieur le Président répond qu'un diagnostic est en cours à la piscine du Thillot. Le travail de la commission pourra porter par exemple sur les investissements, l'optimisation du coût de fonctionnement, les horaires et les activités.

Monsieur le Président annonce qu'il saisira les communes pour qu'elles désignent des délégués titulaires et suppléants à cette nouvelle commission.

	<i>Commission Déchets</i>	<i>Commission Finances</i>	<i>Commission Economie</i>
<i>Bussang</i>	M. Alain VINEL Titulaire	M. Patrick HANS Titulaire	M. Alain VINEL Titulaire
	M. Patrick HANS Suppléant	M. François ROYER Suppléant	M. Patrick HANS Suppléant
<i>Saint Maurice sur Moselle</i>	M. Daniel CROIZIER Titulaire	M. Mathieu FERBACH Titulaire	M. Philippe SPILLEBOUT Titulaire
	M. Gérard GARTNER Suppléant	M. Thierry RIGOLLET Suppléant	M. Thierry RIGOLLET Suppléant
<i>Fresse sur Moselle</i>	M. Yvan MOUGEL Titulaire	M. Adrien ANDREOLI Titulaire	M. Dominique PEDUZZI Titulaire
	M. Claude BABEL Suppléant	M. Dominique PEDUZZI Suppléant	M Adrien ANDREOLI Suppléant
<i>Le Thillot</i>	M. Yves CERESA Titulaire	M. Jean Paul LOUIS Titulaire	M. Yves CERESA Titulaire
	M. Christian PEDUZZI Suppléant	M. Yves CERESA Suppléant	M. Jean Paul LOUIS Suppléant
<i>Le Ménil</i>	M. Alain GERMAIN Titulaire	M. Jean François VIRY Titulaire	M. Hubert CUNAT Titulaire
	Délégué Suppléant	Délégué Suppléant	Délégué Suppléant
<i>Ramonchamp</i>	M. Michel REMY Titulaire	M. François CUNAT Titulaire	M. François CUNAT Titulaire
	M. François CUNAT Suppléant	Mme Odile MARCHAL Suppléant	M. Jean Paul DAVID Suppléant
<i>Ferdrupt</i>	M. Christian LEDUC Titulaire	M. Emmanuel GRANDCLAUDE Titulaire	M. Etienne COLIN Titulaire
	M. Etienne COLIN Suppléant		Mme Myriam FEBVAY Suppléant
<i>Rupt sur Moselle</i>	M. Jean Marc TISSERANT (Titulaire)	Mme Brigitte FOPPA (Titulaire)	Mme Sylvie HERVE (Titulaire)
	M. Lue VINCENT (Suppléant)	M. Didier VINCENT (Suppléant)	Mme Brigitte FOPPA (Suppléant)

	<i>Commission Tourisme et Transport</i>	<i>Commission Communication</i>	<i>Commission Environnement, projet de territoire, études paysagères</i>
<i>Bussang</i>	M. François ROYER Titulaire	M. Patrick HANS Titulaire	M. François ROYER Titulaire
	M. Alain VINEL Suppléant	M. François ROYER Suppléant	M. Alain VINEL Suppléant
<i>Saint Maurice sur Moselle</i>	M. Mathieu FERBACH Titulaire	Mme Janine PIERREL Titulaire	M. Michel PASCOLINI Titulaire
	M. Philippe SPILLEBOUT Suppléant	Mme Isabelle POINSOT Suppléant	M. Mathieu FERBACH Suppléant
<i>Fresse sur Moselle</i>	Mme Monique FLAMAIN SOUVAY Titulaire	Mme Lucrèce KUNZE Titulaire	M. Dominique PEDUZZI Titulaire
	M. François DIEUDONNE Suppléant	Mme Chantal COLLE Suppléant	Mme Laurence BOTTON Suppléant
<i>Le Thillot</i>	M. Yves CERESA Titulaire	M. Christian PEDUZZI Titulaire	M. Jean Paul LOUIS Titulaire
	M. Jean Paul LOUIS Suppléant	Mme Jacqueline MARSOT Suppléant	Mme Marie Hélène LOMBARD Suppléant
<i>Le Ménil</i>	Mme Sabine CUENOT Titulaire	Mme Reine MAI Titulaire	M. Jean François VIRY Titulaire
	Délégué Suppléant	Délégué Suppléant	Délégué Suppléant
<i>Ramonchamp</i>	M. André DEMANGE Titulaire	/	M. Michel REMY Titulaire
	M. Jean Paul DAVID Suppléant	/	M. André DEMANGE Suppléant
<i>Ferdrupt</i>	M. Etienne COLIN Titulaire	M. Emmanuel GRANDCLAUDE Titulaire	M. Alain MICLO Titulaire
		Mme Myriam FEBVAY Suppléant	
<i>Rupt sur Moselle</i>	Mme Marie Madeleine LABREUCHE titulaire	Mme Marie Madeleine LABREUCHE titulaire	M. Luc VINCENT titulaire
	Mme Nathalie COURROY Suppléant	M. Fabien MANGEAT suppléant	M. Jean Pierre PERRIN Suppléant

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Intercommunalité (5-7)

DEL.03/2013 CREATION DES COMMISSIONS

Considérant les statuts de la Communauté de Communes ;

Considérant l'activité de la Communauté de Communes à compter du 15 janvier 2013 ;

Le Président rappelle qu'il convient à chaque Communes de désigner leurs représentants au sein desdites commissions ;

Considérant les propositions des communes ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DESIGNE les différents représentants au sein des commissions déchets, finances, économie, tourisme et transport, communication, environnement, selon annexe ci-jointe ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES »

Monsieur le Président explique que les Communautés de Communes fusionnées ont plusieurs terrains communautaires :

- Pour la CCBHVSM : Couard et Presles.
- Pour la CCMHVS : Le Thillot « zone d'activité de la courbe », Ramonchamp « zone d'activité de l'Etat » Ferdrupt « zone d'activité du Libauxaire ».

Sur la zone de Couard, la Communauté de Communes est propriétaire avec la Commune de Fresse sur Moselle. Sur la zone de Presles, la Communauté de Communes est propriétaire de l'ensemble du terrain.

M. Dominique PEDUZZI propose que le budget annexe soit dénommé: « Zones d'Activités d'intérêt communautaire ».

M. Daniel DIDIER intervient car après étude du PLU, la DDT et la commission départementale agricole ont refusé le classement en zone d'activité communautaire du terrain situé à Ferdrupt et ont proposé de transformer cette parcelle en terrain agricole. M. Daniel DIDIER pensait que le classement en zone d'intérêt communautaire serait conservé.

Monsieur François CUNAT demande si le Budget fonctionne hors TVA ;

Monsieur Jean- François VIRY lui répond que oui et qu'il doit être créé à la demande de Monsieur le Percepteur.

A la demande de Monsieur le Président, il procède à la lecture du projet de délibération.

Monsieur le Président demande si des questions persistent, aucune remarque n'étant émise ; Monsieur le Président fait procéder au vote.

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-10)
DEL.04/2013 CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

Vu les délibérations n° 04/2008 et n°10/2012 de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et de la Source de la Moselle portant sur l'acquisition de terrains pour la création de zones d'activités ;

Vu les délibérations n°08/2008 et n°02/2012 de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et de la Source de la Moselle portant sur les ventes de bois sur ces terrains ;

Vu la demande de Monsieur ENGLER, trésorier, en date du 18 mars 2013, de créer un budget annexe « zones d'activités » ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE de créer un budget annexe « zones d'activités » avec comptes de stocks et TVA sous nomenclature M14 ;

DIT que l'apport des terrains communautaires est cédé au budget annexe « ZAE » pour leurs valeurs comptables nettes :

- Achat de terrain Presles et Couard d'une valeur de	38 832.38 €
- Frais de géomètre et frais de notaire d'une valeur de	1 796.34 €
- Travaux d'aménagement d'une valeur de	34 702.24 €

RAPPELLE que les ventes de bois effectuées en 2008 et 2012 s'élève à 2 310.26 €

PRECISE que la superficie des terrains de ces Zones d'Activités s'élève à 21 835 m²

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

PRIX DE VENTE TERRAINS « ZONE D'ACTIVITES COUARD ET PRESLES »

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que des engagements ont été pris pour la zone de Couard.

La Communauté de Communes de Ballons des Hautes Vosges et de la Source de la Moselle a réalisé des travaux pour aménager des plateformes.

Un permis de construire a été accordé à la SCI PERRAYES.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de visiter ces deux terrains ainsi que les piscines prochainement.

Monsieur le Président propose que les anciens élus de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et de la Source de la Moselle expliquent la genèse de ce projet.

M. Dominique PEDUZZI explique que les travaux d'aménagement ont commencé dès 2008. Les principaux travaux ont porté sur le déboisement et la création de plateformes.

Le prix de vente a été fixé à 5,00 € HT comprenant les frais d'acquisition foncières complémentaire, frais de travaux, les frais de géomètre au cas où un acquéreur demande une découpe de parcelle, frais de notaire.

M. François CUNAT s'étonne de la dernière phrase : « hors travaux de viabilisation ».

M. Dominique PEDUZZI précise que les parcelles ne sont pas alimentées en eau, assainissement et électricité.

M. François CUNAT demande quelle surface couvre cette zone et quel en est le coût.

M. Dominique PEDUZZI répond que la surface représente environ 21 000 m² pour un prix de revient d'environ 4,94 € / m² HT.

M. Yves CERESA demande à qui reviendra la charge des raccordements.

Monsieur le Président répond que l'assainissement se fera par un épandage individuel, et que le réseau électrique passe à proximité. Des travaux de transformations ont été engagés par la Commune de Fresse sur Moselle pour une extension du réseau d'eau sur environ 250 m.

Il ajoute que dans un premier temps ce qui est important, c'est qu'une première entreprise s'y installe.

M. Dominique PEDUZZI répond que c'est même la 2^{ème} entreprise qui souhaite s'implanter à Couard. Lors de la première phase des travaux un premier permis de construire avait été déposé mais il n'a pu aboutir faute de montage financier.

M. François CUNAT demande à connaître la superficie du terrain cédé.

M. Dominique PEDUZZI répond que le besoin foncier est de 3 080 m². Le bâtiment sera implanté sur du terrain communal et sur environ 1200 m² de terrain communautaire.

M. François CUNAT demande si ce montage ne va pas susciter des difficultés quant à la nature et au bénéficiaire de l'imposition.

M. François ROYER intervient et demande qui va percevoir les revenus générés par la CFE et CVAE.

M. Dominique PEDUZZI explique qu'à sa connaissance, un tel montage ne pose pas de problème. Il rappelle que l'intérêt principal d'un tel projet porte sur la création d'activités économiques et d'emplois.

M. François CUNAT demande si le bâtiment sera construit partiellement ou en totalité sur la zone d'intérêt communautaire.

M. Dominique PEDUZZI lui répond que le bâtiment est construit totalement sur une zone d'intérêt communautaire, propriété à la fois de la Communauté de Communes et de la Commune.

M. François CUNAT explique que le système de ZAE était similaire sur la Communauté de Communes des Mynes et Hautes Vosges du Sud mais que les 2 000 € de recettes générées par l'entreprise KOC reviennent intégralement à la Communauté.

M. Mathieu FERBACH souligne que le plus important est la création d'emplois.

Monsieur le Président précise qu'aujourd'hui la question est de savoir si la vente des terrains au prix de 5,00 € HT/m² est possible ou pas.

Il estime que par respect des engagements pris, il faut reconduire l'ancienne délibération prise par la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et de la Source de la Moselle.

Monsieur le Président donne la parole à M. Jean-François VIRY pour la lecture du projet de délibération.

M. Jean-Marc TISSERANT demande des précisions sur la nature de l'activité exercée par l'entreprise.

M. Dominique PEDUZZI répond que c'est une entreprise qui fabrique des robots pour des chaînes de production automobiles ou de meubles.

Monsieur le Président demande si les membres du conseil communautaires sont d'accord pour fixer le prix de vente du terrain à 5,00 € HT/m² pour permettre l'installation de la SCI PERRAYES.

Avant de procéder au vote Monsieur le Président demande si des questions subsistent.

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-10)

DEL.05/2013 VENTE TERRAINS ZONES D'ACTIVITE

Vu les engagements pris par la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et de la Source de la Moselle avec la SCI des PERRAYES ;

Vu la délibération n°01/2012 de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et de la Source de la Moselle du 4 décembre 2012 fixant le prix de vente des terrains ;

Vu la demande la demande de la SCI DES PERRAYES, dont le siège social est à TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HIRAIRE (70270), 1 Impasse des Perrayes d'acquérir la parcelle de terrains communautaires référencées Section AB n° 747 d'une superficie totale estimée à 1 197 m², au lieu-dit « La Favée », en vue de construire un bâtiment,

Vu le dépôt de permis de construire de la SCI DES PERRAYES en date du 20 Décembre 2012,

Considérant que ce permis de construire a été accepté,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE de vendre à la SCI DES PERRAYES les parcelles de terrains communaux référencées Section AB n° 134 et 288 d'une superficie totale estimée à 3 703 m² au lieu-dit « La Favée ».

DIT que le prix de vente est fixé à 5.00 € HT le mètre carré.

ACCEPTTE que la vente de terrains s'effectue en deux temps, à savoir :

- Vente en 2013 d'une partie de la parcelle n° 747 d'une superficie totale estimée à 745 m²
- Vente en 2015 de la dite parcelle d'une superficie totale estimée à 415 m²

DIT que la surface exacte sera fixée par arpentage et figurera sur le relevé du géomètre.

DIT que la Communauté de Communes mettra à disposition de la SCI DES PERRAYES les terrains correspondants qui font l'objet de la seconde vente.

DIT que la seconde vente s'effectuera au plus tard au 31/12/2015.

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la SCI DES PERRAYES.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

COFINANCEMENT COMPOSTEURS

Monsieur le Président explique aux membres du conseil communautaire que l'ADEME et le SMD cofinancent la vente de composteurs, à la condition que la collectivité participe à hauteur d'au moins 7.00 €.

Monsieur le Président donne la parole à Messieurs Daniel DIDIER et Yannick POIROT.

M. Daniel DIDIER précise que le prix de vente des composteurs pour l'année 2012 a été fixé à 15 ou 25 € en fonction de la taille.

Le SMD renouvelant l'opération pour l'année 2013, il lui semble judicieux d'y participer afin de faciliter l'effort de tri des ménages.

Pour l'année 2013, il est envisagé d'acheter 200 composteurs (120 de 400L et 80 de 570L) au même prix de vente que l'année passée.

M. Yannick POIROT précise que le SIVEIC a déjà réalisé deux commandes, en 2010 et 2012. Il ajoute que les composteurs sont équipés de bioseaux et de tiges aératrices. Le coût pour la collectivité s'élève à environ 4 100 €.

M. Yves CERESA trouve regrettable que l'on continue à faire payer le contribuable.

Monsieur le Président estime qu'au niveau des déchets verts un énorme travail reste à faire. Des discussions auront lieu lors des prochaines réunions des commissions.

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-10)

DEL.06/2013 COFINANCEMENT ET TARIFS DE REVENTE DES COMPOSTEURS

Le Syndicat Mixte Départemental a relancé un marché mutualisé pour l'acquisition de composteurs. Le fournisseur, le prix et les modèles diffèrent donc de ceux proposés en 2012 ;

Pour 2013, la Communauté de Communes s'est porté acquéreur de 200 composteurs bois, de 200 seaux de 7 litres et de 200 tiges aératrices en acier.

- 80 composteurs bois 570 litres, au prix unitaire de 39.35 €,
- 120 composteurs bois 400 litres, au prix unitaire de 29.52 €,
- 200 bio seaux, au prix unitaire de 1.19 €,
- 200 tiges d'aération, au prix unitaire de 1.84 €

Vu le prix de vente des composteurs, des bio seaux et des tiges d'aération par le Syndicat Mixte Départemental ;

Vu la nécessité de cofinancer au moins 7 € par composteur pour bénéficier des aides du SMD et de l'ADEME ;

Considérant que le compostage individuel est une des solutions permettant de réduire les quantités de déchets incinérés et les apports de déchets verts en déchèterie ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE de cofinancer ces équipements à hauteur de :

- 20.65 € pour le composteur de 400 litres accompagné du seau et de la tige d'aération ;
- 20.48 € pour le composteur de 570 litres accompagné du seau et de la tige d'aération.

FIXE les prix de revente de ces équipements à :

- 15.00 € pour le composteur de 400 litres accompagné du seau et de la tige d'aération,
- 25.00 € pour le composteur de 570 litres accompagné du seau et de la tige d'aération.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget services déchets ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Président rappelle aux membres que le Débat d'Orientation Budgétaire n'appelle pas à un vote mais qu'il s'agit d'un débat ouvert et contradictoire nécessaire à la construction des futurs budgets de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges.

Malgré les divergences d'opinion, il souhaite que le débat soit vif mais néanmoins productif et que toutes les choses soient dites afin que les grandes lignes du prochain budget soient tracées et qu'il soit ainsi voté en toute connaissance en gardant une extrême vigilance en ce qui concerne la fiscalité de nos concitoyens

Il donne la parole à Monsieur Jean-François VIRY.

M. Jean-François VIRY fait dans un premier temps un rappel du bilan 2012 pour les différentes entités concernées. Dans un deuxième temps, il aborde le sujet de la masse salariale qui diminue par rapport à 2012 car le personnel temporaire mis en place pour l'instauration de la redevance incitative n'est plus comptabilisé.

M. François CUNAT demande des précisions sur la comptabilisation du personnel de l'office de tourisme.

M. Jean-François VIRY répond qu'une projection de 6 mois a été faite pour l'ensemble du personnel tourisme et ensuite sur la moitié des personnels, soit 1,5 postes. Il précise que la Commune de Saint Maurice s'est engagée à reprendre 1,5 postes « tourisme ».

Il précise qu'une partie des salaires de Messieurs POIROT et NOEL ainsi qu'une partie des salaires du personnel mutualisé (nacelle, balayeuse....) seront facturés du budget déchets au budget général.

M. Dominique PEDUZZI pense qu'il peut y avoir une confusion quand on parle du budget SIVEIC, qui ne se limitait pas à un budget déchets.

Il rappelle qu'une fois par an, le rapport annuel du SIVEIC isolait les charges spécifiques du service déchets (nacelle, balayeuse....).

M. Yves CERESA demande qui s'occupe du SIVEIC puisque Monsieur POIROT s'occupe de la direction de l'ensemble des services.

Monsieur le Président explique que Monsieur POIROT y consacre la moitié de son temps, et qu'il est secondé par une personne embauchée sur cette mission. Il rappelle que l'activité principale exercée par la Communauté de Communes est celle du SIVEIC.

M. Yves CERESA estime que le fonctionnement au niveau du ramassage des poubelles se dégrade.

M. Dominique PEDUZZI s'étonne que l'on parle de schéma, de structure sans qu'il y ait une répartition nouvelle des tâches. Les agents de la collectivité avaient tous à peu près les mêmes missions et il espère que tout est structuré de manière différente et qu'il est difficile de pouvoir retrouver le temps de travail de chacun dans les anciennes structures.

Monsieur le Président précise que la responsabilité administrative a été confiée à M. POIROT en accord avec les Vice-présidents. Il faut donner une impulsion générale au travail. Ils se sont mis d'accord sur une stratégie et une organisation de travail.

A l'heure actuelle, l'ensemble du personnel communautaire est capable de réagir au niveau des missions qui lui sont confiées.

Monsieur le Président remercie le personnel communautaire pour le travail effectué car il a assuré et assumé son rôle.

M. François ROYER souhaiterait que l'organigramme de la Communauté de Communes soit communiqué.

Monsieur le Président lui répond qu'un organigramme sera transmis prochainement, de même que le tableau des effectifs.

M. François CUNAT demande si l'assurance statutaire est comprise dans la masse salariale.

Monsieur le Président lui répond que non et précise qu'à chaque fin d'échéance des contrats ou engagements, un appel d'offres sera lancé. La consultation des assurances sera faite en collaboration avec un cabinet chargé d'élaborer le cahier des charges et d'analyser les offres.

M. Jean-François VIRY estime que des économies d'échelles peuvent être faites et que les effets de la mutualisation se feront sentir dès 2014.

Le service piscine est un élément important du budget général. En dehors de la masse salariale d'environ 222 000 €, les fluides (eau, électricité, gaz,..) représentent une charge d'environ 125 000 €. Une analyse technique des équipements avec le soutien de l'installateur est en cours.

M. Yves CERESA s'étonne que la Communauté de Communes ait retenu pour cet audit, la société qui semble être à l'origine des dysfonctionnements.

Monsieur le Président répond que les modifications techniques devront permettre de faire des économies de fonctionnement.

M. Jean-François VIRY communique les chiffres de fréquentation pour l'année 2012.

PISCINE DU THILLOT : 10 001 Entrées payantes

PISCINE DE ST MAURICE SUR MOSELLE (Ouverture du 1^{er} juillet au 31 août) :
2 414 entrées payantes

M. François CUNAT s'étonne que le montant des subventions aux associations caritatives ne soit pas mentionnée dans les charges générales.

Monsieur le Président répond qu'une inscription budgétaire d'un montant de 6 000 € concernant les subventions est prévue. Il précise qu'il faudra intégrer les restos du cœur de Saint Maurice.

M. Alain VINEL demande s'il s'agit d'une aide ou d'une subvention.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit d'une aide pour les charges de fonctionnement (EDF, Téléphone, internet, ...) et les charges locatives. Il précise que la commission économie devra étudier ce point prochainement, qu'il conviendra de fixer des critères d'attribution.

M. Jean François VIRY rappelle aux membres du Conseil Communautaire que lors de la séance du 20 février 2013, la Communauté de Communes a décidé de rendre la compétence tourisme aux Communes. La Communauté de Communes est soucieuse d'assurer une continuité du service de l'office de tourisme.

Monsieur le Président précise que le projet de budget a été prévu dans ce sens. La Communauté de Commune accompagnera les Communes dans la reprise de cette compétence.

M. Dominique PEDUZZI précise que le financement de l'Office de Tourisme se fait par acompte, en fonction des besoins.

M. François ROYER souligne que l'état a décidé que le tourisme serait porté par le département et demande l'avis de M. Dominique PEDUZZI, Conseiller Général.

Monsieur le Président intervient car, cette demande lui paraît hors sujet.

M. Dominique PEDUZZI propose une prise de rendez-vous à M. François ROYER.

M. Jean-François VIRY explique que le service navette des neiges a été reconduit pour la période de février 2013. Cette reconduction du service représente une somme de 24 000 €. Il communique la fréquentation pour cet hiver 2012-2013 :

Saison Hiver 2012/ 2013 : 2 040 utilisateurs

Noel – nouvel an 2013 :	111 utilisateurs (87 payants, 24 gratuits)
Février 2013 :	1 929 utilisateurs (1 321 payants, 608 gratuits)

Il présente des simulations pour un service identique en année pleine (2 semaines Noel / Nouvel An et 4 semaines Février) pour 3 Communes cela représenterait 34 000 € ; pour 8 Communes, ce service représenterait environ 51 700 €.

M. Yves CERESA ne comprend pas pourquoi ce chiffrage pour étendre le service aux 8 Communes.

Monsieur le président dit qu'il s'agit d'une perspective et que le but du DOB est de savoir si l'on reconduit ce service ou pas, et sur quel périmètre.

M. Alain VINEL dit que la navette des neiges fait partie du tourisme : *on ne peut pas rendre le tourisme aux communes et garder la navette des neiges.*

M. François CUNAT souligne que le projet de DOB ne prévoit pas la reconduction de ce service.

Monsieur le Président confirme que, si la majorité des élus le souhaite, la navette des neiges ne sera pas inscrite au budget.

M. François ROYER exprime son souhait de poursuivre ce service. Sa fréquentation témoigne de son succès. La logique n'est pas uniquement économique : l'aspect environnemental est à prendre en compte, puisque la navette se substitue à un certain nombre de véhicules personnels pour accéder aux pistes.

Monsieur le Président conclut en demandant aux délégués de la Commission Transport de bien vouloir aborder ce sujet rapidement avec les Communes. Il précise que ce service pourrait être porté par les Communes en s'appuyant sur l'argument environnemental avancé par M. François ROYER.

M. Jean-François VIRY aborde le point des participations pour la piste multi-activité. Il précise que le coût initial de 57 000 € incluait une commune de plus, à savoir Vecoux. L'ensemble des participations pour les 8 communes s'élèverait donc à 53 664.77 €.

M. François CUNAT s'étonne qu'une modification des statuts de la Communauté de Communes ne soit pas demandée.

Monsieur le Président répond que la dernière réponse de la préfecture allait dans le sens d'une prise en charge de l'intégralité de la participation à la PMA par la Communauté de Communes.

A la demande de M. Yves CERESA, il s'engage à transmettre un document écrit le confirmant.

M. Jean-François VIRY informe les membres présents que le Relais de Services Publics de Saint Maurice continuera de fonctionner dans les mêmes conditions qu'en 2012.

Après une rencontre avec le pays d'Epinal, il a été accepté, pour 2013, que le montant de 2,35 € / habitants ne soit pas reporté sur l'ensemble de la population de la nouvelle Communauté de

Communes mais uniquement sur le nombre d'habitants de l'ancienne Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et de la Source de la Moselle soit 5 195 habitants.

Monsieur le Président estime qu'un travail de la Commission économie devra être fait courant de cette année. L'ouverture d'un deuxième point sur le canton pourrait être envisagée.

M. Jean-François VIRY précise qu'aux frais de fonctionnement qui s'élèvent à environ 11 500 €, il faut rajouter le montant du partenariat financier qui représente 12 208 €.

M. François CUNAT demande l'échéance du bail.

Monsieur le Président répond que le bail est reconduit annuellement.

M. Dominique PEDUZZI précise que le bail est résiliable mais que le local a été équipé en télé services par le pays d'Epinal. Les aides de l'Etat couvraient à l'époque 60 à 70 % de la dépense ; ce qui ne sera plus le cas aujourd'hui pour un déménagement.

M. François CUNAT répond qu'il est possible de renégocier les conditions d'un bail tout en restant à la même place car, le prix du m² lui paraît élevé.

INVESTISSEMENTS 2013

En ce qui concerne les investissements, M. Jean-François VIRY explique qu'ils ne sont pas très importants, compte tenu des contraintes budgétaires.

Toutefois, il faudra aménager les bureaux de l'ancien SIVEIC (câblage, cloisonnement, téléphonie, ...) et prévoir du matériel de nettoyage pour les piscines.

Monsieur le Président précise que le FCTVA sera perçu trimestriellement par la Communauté de Communes, alors que les syndicats le percevaient comme les Communes avec 2 ans de décalage.

M. Jean-François VIRY fait lecture des différents montants afférents aux investissements du budget général.

Monsieur le Président précise que les dépenses portent essentiellement sur l'installation de la Communauté de Communes.

M. Jean-François VIRY informe qu'au niveau de l'étalement de la dette les charges de remboursement diminueront en 2014.

M. François ROYER fait remarquer que l'augmentation des taux permettrait de maintenir ou de renforcer certains services.

En l'absence de nouvelles questions, le budget annexe est présenté.

M. Jean-François VIRY explique que le budget a été préparé avec des taux 2013 identiques à ceux de la CCMVS de 2011 selon une préconisation des maires lors de leur rencontre de mai et juin 2012

Il donne lecture des différents taux.

Il ajoute que la dotation globale de fonctionnement est moindre car elle a été limitée à 334 000 € plafonnée par la loi de finance 2013.

Départ de Madame Marie-Hélène LOMBARD à 23h 50.

Monsieur le Président précise que le budget a été établi en fonction du taux de la TH à 1,17 et que pour conserver la navette des neiges et la compétence tourisme, il serait nécessaire d'augmenter la fiscalité.

Il est décidé que le budget sera basé sur le taux de la TH à 1,17 %.

BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS

M. Daniel DIDIER présente les chiffres du budget annexe service déchets.

Il précise que la redevance spéciale existait sur les 5 communes du bas du canton. Il propose de l'appliquer à tout le canton.

M. Dominique PEDUZZI demande des explications sur le montant de cette redevance spéciale, car les 3 communes de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et de la Source de la Moselle n'étaient pas imposées l'an passé.

Monsieur le Président précise que les Communes de la CCMVS payaient une redevance sur la base d'1,05 € / habitant. Les établissements publics (hôpital, collèges) avaient une redevance forfaitaire établie sur une mesure des quantités de déchets.

M. François ROYER propose d'intégrer cette redevance dans la TEOM au lieu de faire payer une redevance spéciale aux hôpitaux.

Monsieur le Président pense qu'il faut reconduire le principe de la redevance spéciale pour cette année.

M. François CUNAT ajoute qu'ils sont partis du principe que tout producteur de déchets doit payer et que certains établissements publics ont fait des efforts pour diminuer leurs déchets.

M. Yves CERESA s'insurge car on facture des déchets aux habitants pour moins de ramassages par semaine et qu'il se doit d'apporter un service supplémentaire à ses concitoyens en remettant en place des bacs collectifs.

Il demande si tous les déchets sauvages sont comptabilisés.

M. Daniel DIDIER précise que les tonnages communiqués sont ceux pris en charge par les centres de traitement, incluant les collectes et les ramassages par les Communes.

M. François CUNAT estime que la baisse des tonnages devrait entraîner une baisse de la facture.

Monsieur le Président répond qu'un rendez-vous est pris avec le Président du SMD pour obtenir des explications sur les augmentations annoncées.

M. Yves CERESA s'étonne qu'avec une diminution des tonnages et du ramassage de 50 %, il y ait toujours autant de personnel.

M. Daniel DIDIER explique que le service déchets prend en charge toujours autant de tonnages, mais répartis différemment : il y a une hausse importante des tonnages de la collecte sélective.

M. Yves CERESA ne remet pas en cause le personnel mais l'organisation mise en place. La baisse du nombre de ramassages est compensée par le temps perdu pour vider la multitude de petits bacs.

Monsieur le Président répond qu'un rapport détaillé pour le service déchet est en cours de préparation.

Concernant la déchetterie de Rupt sur Moselle, M. Daniel DIDIER rappelle que le lot 4 (Local gardien, local DMS, couverture) est infructueux malgré 2 consultations.

Il précise que le coût annuel de la déchèterie serait de 50 000 €, comprenant le financement du projet et des frais de fonctionnement courant, hors main d'œuvre et traitement des déchets.

M. Yves CERESA demande le montant de la subvention.

Monsieur le Président répond que le SIVEIC avait obtenu 90 000 € de DETR.

Il confirme que la construction de la déchetterie de Rupt sur Moselle sera inscrite au budget 2013.

M. Daniel DIDIER aborde le sujet des déchets verts. Il explique que le SIVEIC stockait ses déchets verts depuis des années sur un terrain à Fresse. M. Nicolas FETET avait décidé de traiter une partie du problème en 2012.

Les volumes restant à traiter représentent une charge qui pourrait atteindre 50 000 €. De plus, il est également nécessaire de traiter au fur et à mesure les nouveaux tonnages.

Monsieur le Président dit qu'un marché sera passé sur le traitement de ces déchets, probablement avec la filière agricole.

M. Daniel DIDIER informe qu'il est proposé de continuer à s'équiper de bornes d'occasions pour les points de tri.

Par ailleurs, 200 composteurs seront achetés au SMD.

Il souligne que des guides spécifiques seront conçus et distribués à l'intention des vacanciers.

Il précise que le parc de véhicules est vieillissant mais qu'il n'est pas envisagé d'achat de poids lourd.

L'acquisition d'un petit véhicule complémentaire de ramassage pourrait être envisagée.

Un lecteur de puce portable sera acheté afin de suppléer le matériel de lecture installé sur les camions lorsqu'il est défaillant.

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-10)

DEL.07/2013 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312.1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une Commune de plus de 3500 habitants ;

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans une période de deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif ;

Etant précisé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais que sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération ;

Monsieur le Président propose d'organiser ce jour le débat d'Orientation Budgétaire qui doit permettre aux membres de l'Assemblée Délibérante :

- de discuter sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de se positionner sur la stratégie à adopter en 2013 et dans les années à venir.

Messieurs Jean François VIRY et Daniel DIDIER procèdent à la lecture du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

ATTESTE de l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2013 de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges à l'occasion de la séance du Conseil Communautaire du 26 mars 2013 ;

DIT que le vote du budget primitif de la collectivité interviendra dans un délai maximum de deux mois à compter de cette date ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que la prochaine réunion aura lieu le mardi 9 avril prochain au Ménil.

Il proposera aux anciens Présidents des Syndicats de présenter les comptes administratifs de leur collectivité respective lors de ce prochain conseil.

M. Nicolas FETET ne faisant plus partie du conseil communautaire, il ne pourra pas présenter les CA du SIVEIC ; il sera proposé aux anciens Vice-présidents de s'en charger, ou à défaut, au Vice-président actuel.

Fin de la séance à 00 h 40

Le Président,

Stéphane TRAMZAL



le secrétaire de séance,

Jacques BELLINI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jacques Bellini", written over a faint circular stamp.